



Bruxelles, le 19 novembre 2015

• **Communiqué de presse** • **Diminution du chômage indemnisé au 3^{ème} trimestre 2015**

Diminution du nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi¹

Pour le 5^{ème} trimestre consécutif, le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCI-DE) diminue : ils étaient en moyenne 410 121 au 3^{ème} trimestre 2015. La diminution par rapport au 3^{ème} trimestre 2014 est de 10,7%, soit une baisse de 49 195 personnes.

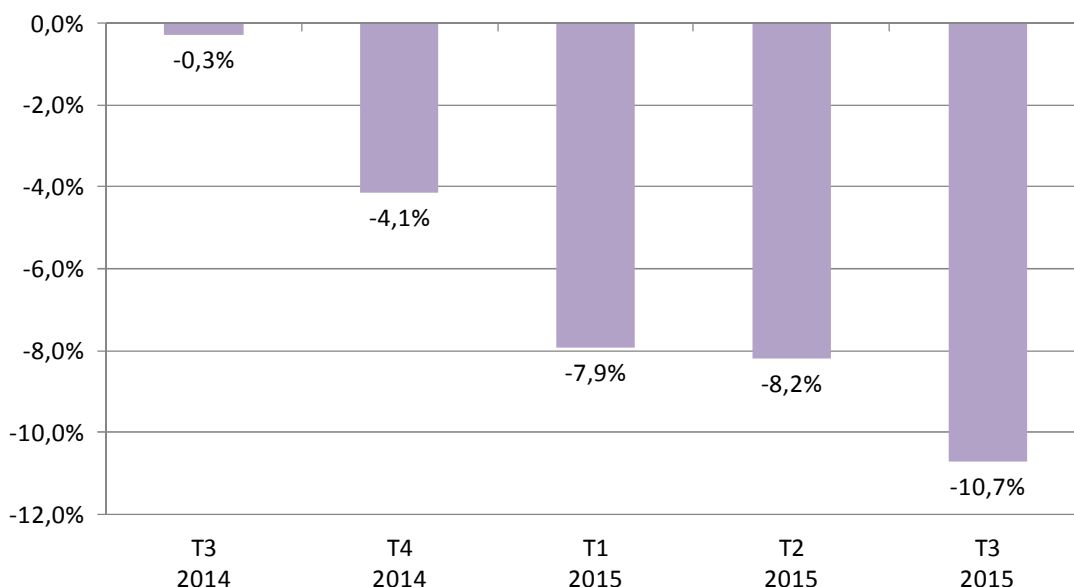
Pour l'interprétation des statistiques, il est important de rappeler les modifications réglementaires suivantes :

- d'une part, le droit aux allocations d'insertion a été limité à 3 ans ou à 3 ans à partir de 30 ans en fonction de la catégorie familiale. Cette modification réglementaire date de fin 2011 mais elle n'a produit ses effets qu'à partir du 1^{er} janvier 2015. Elle entraîne une réduction du nombre de chômeurs complets indemnisés. Au cours des 3 premiers trimestres 2015, 26 840 chômeurs qui percevaient des allocations d'insertion au cours des mois précédents sont arrivés en fin de droit (dont 4 252 au 3^{ème} trimestre 2015 selon des chiffres provisoires qui peuvent encore varier légèrement). Un certain nombre d'entre eux, toutefois, sont sortis du chômage pour d'autres raisons, notamment une reprise d'emploi. Il faut également rappeler que cette nouvelle mesure est structurelle et engendre, chaque mois, un certain nombre de fins de droit supplémentaires ;
- d'autre part, l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent demander une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi a été relevé de 58 à 60 ans au 1^{er} janvier 2013 et de nouvelles restrictions ont été apportées à la possibilité de demander cette dispense depuis le 1^{er} janvier 2015 pour les nouveaux entrants âgés de 60 ans ou plus. Ces modifications ont pour effet d'augmenter le nombre de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi plus âgés. Par rapport au 3^{ème} trimestre 2014, le nombre de CCI-DE âgés de 59 ans ou 60 ans a ainsi augmenté de 8 250 unités.

Les constatations qui suivent doivent donc être interprétées à la lumière de ces modifications réglementaires.

¹ En tant qu'institution fédérale compétente en matière d'assurance chômage, l'Onem publie des statistiques sur les chômeurs indemnisés. Dans les indicateurs trimestriels du marché du travail, ces statistiques sont basées sur la moyenne mensuelle des paiements d'allocations de chômage effectués au cours du trimestre.

Variation du nombre de CCI-DE par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente



Entre le 3^{ème} trimestre 2014 et le 3^{ème} trimestre 2015, on observe :

- une diminution du nombre de CCI-DE de 5,6% en Flandre (168 638), de 14,6% en Wallonie (170 447) et de 12,4% à Bruxelles (71 035). Du fait que les Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale comptent proportionnellement plus d'allocataires d'insertion, en particulier de longue durée, que la Région flamande, la diminution (sur base annuelle) en T3 2015 est dès lors, aussi la plus forte dans ces 2 régions;
- une diminution de 9,1% du chômage masculin et de 12,6% du chômage féminin;
- une forte diminution (- 20,5%) du nombre de CCI-DE de moins de 25 ans, une diminution de 13,8% dans la classe d'âge de 25 à 49 ans et une diminution de 0,4% dans la classe d'âge des 50 ans et plus. La baisse plus limitée dans cette dernière classe d'âge est toutefois influencée par le relèvement progressif précité de l'âge de dispense d'inscription comme demandeur d'emploi. On constate ainsi une diminution du chômage de 6,6% dans la catégorie des CCI-DE de 50 à 58 ans mais une augmentation de 32,0% dans celle de 59 à 65 ans.

Selon Eurostat, le taux de chômage harmonisé s'établit à 8,8% en Belgique contre 9,4% au niveau de l'Union européenne et 10,8% au niveau de la zone Euro.

Diminution du chômage indemnisé global à la suite d'une nouvelle diminution du nombre de chômeurs avec complément d'entreprise et de chômeurs âgés dispensés

Le nombre de chômeurs avec complément d'entreprise (anciennement prépensions) continue de diminuer (- 4,7%), de même que le nombre de chômeurs plus âgés dispensés d'inscription comme demandeur d'emploi (- 15,5%). Cette évolution est aussi imputable d'une part au relèvement précité de 58 à 60 ans de l'âge à partir duquel la dispense peut être demandée et aux restrictions apportées à la possibilité de

demander cette dispense pour les nouveaux entrants âgés de 60 ans ou plus à partir du 1^{er} janvier 2015 et d'autre part à l'effet de départs plus nombreux à la pension de chômeurs appartenant à la génération du baby boom.

Sous l'effet des différents facteurs précités, la diminution du chômage indemnisé au sens large – y compris le chômage avec complément d'entreprise – des demandeurs d'emploi et non-demandeurs d'emploi qui était, sur base annuelle, de - 3,0% au 3^{ème} trimestre 2014 s'amplifie (à un an d'intervalle) pour atteindre - 11,2% au 3^{ème} trimestre 2015. Ils étaient 561 187 au 3^{ème} trimestre 2015.

Nouvelle diminution du chômage temporaire

Le chômage temporaire a concerné en moyenne 91 549 travailleurs, ce qui correspond à 18 472 unités budgétaires (+/- équivalents temps plein). Le chômage temporaire diminue maintenant depuis 9 trimestres. Par rapport au 3^{ème} trimestre 2014, la diminution est de 18,9% en unités physiques et de 21,4% en unités budgétaires.

Le nombre de jours de chômage temporaire pour raisons économiques a diminué de 20,7% et le nombre de jours de chômage temporaire pour intempéries a diminué de 25,3%.

La suspension (chômage temporaire) pour employés a aussi diminué : - 0,6% (en moyenne, 2 311 employés par mois en unités physiques).

La diminution du chômage temporaire touche pratiquement tous les secteurs d'activité.

Diminution du nombre de faillites et d'emplois perdus à la suite de faillites

Le nombre de faillites a baissé de 14,5% par rapport au 3^{ème} trimestre 2014.

Le nombre d'emplois perdus suite aux faillites a également diminué de 13,1%.

Diminution du nombre de travailleurs indemnisés dans le cadre des mesures pour l'emploi

On observe, entre les 3^{ème} trimestres 2014 et 2015, une diminution de 9,7% du nombre de travailleurs indemnisés dans le cadre de mesures pour l'emploi.

Toutefois, le plan ACTIVA pour les jeunes de moins de 30 ans peu qualifiés et les stages de transition progressent encore. Ensemble, ces 2 mesures introduites courant 2013 représentent plus de 12 000 paiements mensuels.

La consommation de titres-services augmente

Après 2 trimestres de baisse, la consommation de titres-services était repartie à la hausse au 1^{er} trimestre 2015 (+7,1% de titres-services utilisés). Elle a toutefois reculé de 2,9% au 2^{ème} trimestre 2015 pour repartir à la hausse au 3^{ème} trimestre: + 5,5 %. Le nombre d'utilisateurs actifs a encore progressé de 3,7%. Par contre, depuis le trimestre précédent, le nombre d'entreprises agréées est tombé sous le seuil des 2 000. En septembre, il y avait encore 1 976 entreprises agréées, alors qu'elles étaient 2 754 en décembre 2011. Cette évolution est imputable aux mesures de professionnalisation du secteur (nouvelles conditions d'agrément dont notamment le

cautionnement de 25 000 EUR demandé aux nouvelles entreprises) et à l'effet des contrôles renforcés.

Augmentation du nombre de travailleurs en interruption de carrière, en crédit-temps et en congé thématique

Entre le 3^{ème} trimestre 2014 et le 3^{ème} trimestre 2015, on note une augmentation globale du nombre de travailleurs en interruption de carrière, en crédit-temps ou en congé thématique (congé parental, congé pour assistance médicale et congé pour soins palliatifs) de 4,5%.

La hausse concerne les travailleurs qui réduisent leurs prestations dans le cadre du crédit temps (+ 6,9%) et de l'interruption de carrière (+ 3,5%). Ces hausses résultent notamment d'effets d'anticipation de nouvelles réglementations plus restrictives. La progression des congés thématiques se ralentit par contre à + 1,3%.

Des indicateurs orientés positivement

Toujours par rapport au 3^{ème} trimestre 2014, le nombre total d'allocataires à charge de l'ONEM a diminué de 8,0%.

Même si une partie de cette baisse résulte de modifications réglementaires (principalement la limitation des droits aux allocations d'insertion), les indicateurs principaux de l'évolution du marché du travail montrent une tendance positive.

L'évolution de la croissance sur une base trimestrielle est positive depuis 10 trimestres.

Les offres d'emploi et les heures prestées dans l'intérim augmentent. Le nombre de faillites diminue. Le nombre de chômeurs temporaires ainsi que le chômage des jeunes et le chômage de courte durée sont aussi en régression.

Vous pouvez consulter l'analyse complète sur [le site internet de l'ONEM](#).